ART. 28 N° 2227

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 2227

présenté par M. Bazin

ARTICLE 28

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

 $\,$ « 2° bis Au 3° de l'article L. 412-8, le mot : « quatrième » est remplacé par le mot : « cinquième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.